

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 5 juin 2025

DCM N° 25-06-05-3

**Objet : Election d'un nouvel Adjoint au Maire.**

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le Conseil Municipal a fixé le nombre total d'Adjoints au Maire de la Ville de Metz à 21 postes.

Par délibération du même jour, Mme Béatrice AGAMENNONE a été élue Adjointe au Maire de Metz.

Mme Béatrice AGAMENNONE a démissionné de sa fonction d'Adjointe par courrier réceptionné par Monsieur le Préfet de la Moselle le 3 avril 2025.

Conformément aux articles L. 2122-7-2 et L. 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a donc lieu de pourvoir au remplacement de ce poste vacant d'Adjoint au Maire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Electoral,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L. 2122-7, L. 2122-7-2 et L. 2122-15,

**VU** la délibération du 3 juillet 2020 portant à 21 le nombre d'adjoints au Maire,

**VU** la délibération du 5 juin 2025 maintenant à 21 le nombre d'adjoints au Maire,

**VU** le courrier de démission formulé par Mme Béatrice AGAMENNONE et réceptionné par le Préfet de la Moselle le 3 avril 2025,

**CONSIDÉRANT** que cette élection doit se dérouler au sens de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales au scrutin secret et à la majorité absolue,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ÉLIRE** au terme de l'élection intervenue au scrutin secret et à la majorité absolue

en qualité de 21<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Metz et immédiatement installée :

- **Mme...**
- **DE PRENDRE ACTE** des modifications ainsi portées à l'ordre du tableau.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux